2023-02

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD

ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 09

Votants : 09

L'an deux mille vingt-trois
Le vingt et un janvier
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué par Mme le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/01/2023

PRÉSENTS :
Mmes/MM. Nicole AMASSE, Florence MAURIN, Michel BERTRAND, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Romane MINIOU, Christine NIEL, Roger RODRIGUEZ, Marion CHOQUET.

ABSENT :
M. Franck ARBOUX.

PROCURATION :
Néant

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Romane MINIOU a été nommée pour remplir ces fonctions.

OBJET :
ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 2023-02 DU 21/01/2023 TRANSMISE À LA PRÉFECTURE LE 26/01/2023
TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ÉCOLE – PHASE 2
CHANGEMENT DES MENUISERIES, CHANGEMENT DE LA CHAUDIÈRE,
RÉAMÉNAGEMENT COMPLET DE L'ESPACE SANITAIRE DES ENFANTS,
CRÉATION D'ESPACES RANGEMENTS.
CHOIX DES ENTREPRISES

Madame le Maire rappelle la délibération du 21/01/2022 ayant pour objet le projet de rénovation de l'école dans sa seconde phase pour les travaux cités ci-dessus.

Considérant le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 qui porte à 40 000.00 € H.T le seuil de dispense de publicité et mise en concurrence.

Considérant que les pouvoirs adjudicateurs comme les entités adjudicatrices peuvent passer un marché public sans publicité ni mise en concurrence en dessous de ce seuil dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

.../...

2023-02

Suite à la sollicitation de plusieurs artisans, Madame le Maire fait part des devis reçus :

• Menuiserie BRIARD	Placards et menuiseries	23 330.00 € HT
• JULIAN Arnaud	Menuiseries	19 634.00 € HT
	Placards	3 706.00 € HT
• PIALOT Nicolas	Sanitaires	7 704.18 € HT
• PSP	Stores	3 216.00 € HT

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

- DÉCIDE DE RETENIR :

- Pour les menuiseries et placards :

L'entreprise JULIAN Arnaud pour un montant HT de 19 634.00 € (Menuiseries) et pour un montant HT de 3 706.00 € (Placards)

- Pour les sanitaires :

L'entreprise PIALOT Nicolas pour un montant HT de 7 704.18 €

- Pour les stores :

L'entreprise PSP pour un montant HT de 3 216.00 €

- AUTORISE Madame le Maire à signer les commandes correspondantes.
- DIT que les crédits seront prévus au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance

Le Maire
Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

⇨ Transmis à la Préfecture, le 06/02/2023
⇨ Reçu par la Préfecture, le
⇨ Retour en Mairie, le 13 FEV. 2023
⇨ Affiché le 13 FEV. 2023

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
08 FEV. 2023
Bureau du Courrier

Mme. Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.